L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 21 NOVEMBRE 1848.

Imprimé et publié par
[illegible]AGNE & W[illegible]ISSE,
No 83 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 21 NOVEMBRE.

L'ADMINISTRATION DU GÉNÉRAL TAYLOR.

[illegible] sont soumis de bonne [illegible] Ils passent avec [illegible] à l'opposition, mais pour [illegible] avec une certaine [illegible] des graves embarras qui, selon eux [illegible] le début de l'administration du général Taylor. [illegible] presque d'avoir [illegible] mieux que la lourde responsabilité [illegible] pèse sur d'autres épaules [illegible] Hélas! nous savons bien qu'[illegible] d'assumer cette responsabilité, et que leurs terreurs ne sont qu'un jeu plein d'innocence et de candeur; mais pourquoi leur [illegible] un reproche? Il ne sied pas aux vainqueurs de se montrer cruels; respect au courage malheureux! Les démocrates ont été vaincus [illegible] conventions qu'ils n'ont rien [illegible] au pouvoir. [illegible]

[illegible] les difficultés qui attendent [illegible] l'administration. Nous n'en [illegible] de notre part, et si elles s'offrent [illegible] nous ne serions pas moins habiles [illegible] et nous saurions donner la [illegible]. Nous ne voyons pas à l'horizon politique de questions qui puissent sérieusement entraver la marche des affaires. Avec les idées qu'on connaît au général Taylor et la modération [illegible], il est impossible qu'il mécontente [illegible] du pays. Ceux-ci, whigs ou [illegible], hommes du Nord ou hommes du Sud se rallieront unanimement à son administration [illegible] et la défendre contre les [illegible] des factions et des coteries envieuses.

Le général Taylor est bien véritablement le candidat [illegible]. C'est le peuple qui l'a désigné pour succéder à M. Polk. C'est le peuple qui a [illegible] de la République [illegible] la dynastie locofoco [illegible] administration moins [illegible]. La volonté du [illegible] des plus savantes tactiques de [illegible]. Si les Taylor[illegible] ont été vainqueurs [illegible] ont proclamé leur adhésion [illegible] qui ont présidé à la formation [illegible] gouvernement. Si le général [illegible] pas seulement, [illegible] faire croire, [illegible] dont il jouit, mais, à [illegible] par son intégrité devant [illegible] ses concitoyens de respecter la [illegible]. Il est évident que les administrations [illegible] qui se sont succédé [illegible] au pouvoir rétrogradaient rapidement vers un ordre de choses que l'Europe [illegible] répudie; elles monarchisaient la République [illegible] le pouvoir central, en [illegible] parfaitement au général [illegible]

[illegible]

MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE.

Il y a environ deux mois nous avons promis à nos lecteurs de publier les Mémoires d'Outre-Tombe. Nous leur tiendrons parole, mais comme l'ouvrage promet d'être long et que nous voulons nous réserver la faculté de publier les Confidences de Lamartine qui paraîtront prochainement, nous ne reproduirons pas en entier l'ouvrage posthume de Chateaubriand, mais nous ferons un choix des chapitres les plus intéressants. Ceux que nous publions aujourd'hui offrent un vif intérêt: L'auteur y raconte l'histoire de ses premières années de collége.

L'ÉLECTION.

Tennessee.—Dans dix-huit comtés de l'Est du Tennessee, le général Taylor a eu un gain de 3 163 voix sur l'élection gubernatoriale de 1847, époque à laquelle les whigs ont triomphé dans l'Etat à une majorité de 1000 voix. Dans 33 comtés du centre et de l'Ouest du Tennessee, notre gain net est de 2,485 voix. Gain total dans 51 comtés (environ les deux tiers de l'Etat) 5 654 voix. La majorité de Taylor sera de sept à huit mille voix.

Mississippi.—Nous ne croyons pas au triomphe de Taylor dans le Mississippi. On a reçu les retours de 18 comtés sur 58 dont se compose l'Etat. Son premier gain y est considérable, [illegible] Taylor une moyenne de [illegible] les comtés restant pour [illegible] l'Etat. Nous pensons que Cass [illegible] dans le Mississippi une majorité [illegible] 500 voix.

Kentucky.—D'après le Louisville Journal du 10 [illegible] les retours du Kentucky continuent à [illegible] et prouvent que l'Etat a noblement fait son devoir. Nous croyons que le Kentucky a donné à Taylor une majorité d'au moins 15,000 voix.

Arkansas.—Le comté de Phillips a donné à Taylor une majorité de 50 voix; c'est pour nous un gain de 46 voix. Dans Monroe, la majorité de Taylor est de 60 voix, et dans Desha de 65.

New York.—L'Albany Journal croit que la majorité de Taylor à New-York sera de 75,000 voix. Selon le même journal, la nouvelle législature se compose jusqu'à ce moment de 80 whigs, de 3 démocrates et de 5 Van Burenistes. Dans les 44 districts dont on ne connaît pas encore le vote les whigs sont sûrs de 25 membres; il est même probable qu'ils en éliront trente. Il serait difficile de dire en ce moment, lequel de Cass ou de Van-Buren, a obtenu le plus de voix dans New-York.

Floride.—La majorité de Taylor y est de douze à quinze cents voix. Il y a des gains whigs dans tous les comtés dont le vote est connu.

Louisiane.—On fixe la majorité de Cass dans le comté Claiborne à 80 voix. Nous ignorons si ce chiffre comprend les retours de la nouvelle paroisse de Bienville. S'il en est ainsi, la majorité de Taylor à la Louisiane serait de 2,909 voix.

Illinois.—Les retours qui nous sont déjà parvenus indiquent un gain très considérable en faveur du général Taylor. Ce gain ne vient pas seulement d'une partie de l'Etat: le Nord et le Sud, l'Est et le centre y ont contribué. Il est très douteux cependant que cet avantage soit suffisant pour donner l'Etat à Taylor.

Une dépêche télégraphique adressée au Picayune annonce que Taylor a obtenu dans la Pennsylvanie, selon le rapport officiel, 13,551 voix de plus que M. Cass. Il a 2,300 voix de plus que M. Cass et M. Van-Buren ensemble. On estime la majorité de Taylor sur Cass dans l'Etat de New York à 85,000 voix. La Virginie a donné 500 voix de majorité à Cass. Notre gain dans l'Illinois est de 9,300: il reste encore 40 comtés dont on ne connaît pas le vote. L'Iowa a donné à Cass une majorité de 1500 voix.

Théatre d'Orléans.—Nous avons assisté dimanche soir à la rentrée de M. Montassier, de Mlle Maria, de Mmes Richer et Sage. Le public leur a fait un chaleureux accueil. *Moustache* et *Un Petit de la Mobile* ont été joués avec beaucoup de verve. Un succès de bon aloi attendait le délicieux proverbe de M. Alfred de Musset: *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.* Pièce et acteurs ont été vivement applaudis, et c'était justice.—Hier soir il y a eu relâche par suite de l'indisposition prolongée de M. Dufue. Ce soir, un acte du charmant opéra comique: *Le Maître de Chapelle*, de Paer, la reprise du *Chalet* avec MM. Leon Fleury, Valet et Cor[illegible], et la première représentation de: *Un Petit de la Mobile.*

M. Pope Oldham.—Le concert au bénéfice de M. Pope Oldham qui a été différé à cause du mauvais temps, aura lieu ce soir à l'*Armory Hall.*

La Cronica.—C'est le titre d'un nouveau journal espagnol qui vient de paraître à New-York et dont nous avons reçu le premier numéro. La *Cronica* se publie deux fois par semaine, comme on peut le voir par l'annonce qui se trouve dans une autre partie de nos colonnes. Sous le double rapport de la rédaction et de la typographie la nouvelle feuille ne laisse rien à désirer. Elle est digne du patronage des Espagnols de notre ville.

Key West.—Le navire *Canton*, parti de la Nlle-Orléans pour Liverpool avec 3000 barils de farine et 550 balles de coton, s'est échoué le 1er courant à Loggerhead Key. Le chargement a été transporté à Key-West.—La goëlette *James A. Stewart*, partie de Baltimore pour Mobile s'est également échouée; on l'a remise à flot, mais elle a subi de fortes avaries.

Chronique Locale.

Recorder Genois.—Filouterie.—Jesse Hericks arrivant des hauts du fleuve, se trouvait hier dans un café de la Première Municipalité, où il fit la connaissance d'un individu qui l'invita à prendre un petit verre. La liqueur établit bientôt l'intimité entre les deux buveurs, et d'une chose à l'autre on vint à parler du jeu. L'étranger vanta [illegible] dans cette science. L'inconnu parut douter de cette assertion et proposa de prouver à Jesse qu'il ne connaissait même pas les cartes; tenez, ajouta-t-il en posant une dame de pique sur le comptoir, je vous parie $300 contre $150, que vous ne pouvez même pas dire le nom de celle-ci, et pour soutenir sa proposition il déposa à côté de la carte un check de $830 et un billet de banque de $100. Jesse pensant qu'un pigeon semblable n'avait pas son second, se hâta de déposer son enjeu à son tour, et à cet effet sortit de sa bourse une somme de $148 50 en or, qu'il empila à son côté. A peine avait-il terminé son opération, que l'inconnu fit passer une main exercée sur la pile d'argent et disparut avec eux. Jesse [illegible] tout d'abord, prit le check et le billet de $100 laissés comme compensation par son honorable ami, se trouvant très heureux du cadeau qu'on lui faisait; mais hélas! billet et check ne valaient pas leur dimension en papier blanc, et n'étaient même pas décorés de la moindre signature. Jesse est venu se plaindre devant cette Cour, qui n'a pas encore réussi à mettre la main sur cet habile filou.

Affaire de la rue du Cirque.—Patrick Perry accusé d'avoir provoqué la rixe qui a eu lieu dans cette rue, le 28 du mois dernier, en jetant sa torche à la figure de Harry Brooks, a été arrêté hier par la police de la Municipalité No 2.

Tentative de meurtre.—Bob, esclave appartenant à M. Alfred Penn, accusé d'avoir assailli à main armée et avec intention de tuer, un autre esclave nommé Lewis, appartenant à M. D. Donnerau, a été arrêté hier par la même police.

—Violent Assaut et Batterie.—James Courtney s'est présenté hier devant cette cour avec la figure horriblement mutilée; son affidavit porte qu'il a été mis dans cet déplorable état par deux individus nommés Thos. Downs et Thos. Gunn qui l'avaient assailli sur la Levée, et frappé avec un ciseau.

—Piraterie en rade.—Cinq individus s'introduisirent hier à minuit à bord de la barque espagnole Teresa Cubana, avec l'intention de piller ce navire. Le capitaine ayant été éveillé par le bruit, appela son équipage et vint sur le pont voir ce qui s'y passait. Les voleurs se voyant découverts, engagèrent un combat avec les matelots qui les eurent bientôt mis en fuite. Un des voleurs a été assez sévèrement blessé par un homme du bord qui prétend lui avoir asséné un coup de barre d'anspect sur la tête; il est cependant parvenu à se sauver avec les autres. Tout porte à croire que cette tentative qui dénonce de hardis voleurs, restera impunie; car l'obscurité a empêché le capitaine et les gens de l'équipage d'en remarquer aucun.

—Vol.—Fitzsimmons Calhoun alias G. C. Davis, entra hier dans le magasin de M. Jacob Strauss, sous prétexte d'acheter de la coutellerie. Pendant que le commis était occupé à lui montrer quelques articles qu'il prétendait ne pas être de son goût, il donnait un démenti à sa parole en faisant glisser dans sa poche, cinq des paquets qui lui convenaient si peu. Heureusement le commis s'aperçut de ce mensonge et fit arrêter l'acheteur, qui rendra compte aujourd'hui devant cette cour de ses distractions.

Les voleurs du magasin Laville.—Les individus arrêtés avant hier sous prévention de ce vol ont comparu hier devant cette cour, et ont tous été acquittés, à l'exception des deux cochers Farren et Tiernay, qui avaient en leur possession quelques-uns des objets volés.

Conseil de la 1re Municipalité.—Ce Conseil s'est assemblé hier soir, sous la présidence du recorder Génois.

M. Hermandez a acheté le privilège de collecter les taxes sur les bateaux d'huîtres pour la somme de $4025, payables en billets à 3, 6, 9 et 12 mois.

MM. Duncan, Montgomery et Jamonville, aldermen en remplacement des démissionnaires sont admis à siéger. Le Maire donne avis au Conseil qu'il a fait publier que la ferme des marchés pour l'année 1849 serait adjugée le 4 du mois prochain. Le Conseil passe une résolution, posant pour condition au fermier que les droits sur les bancs des marchands de café de la halle aux légumes seraient collectés par la Municipalité et à son profit. L'alderman Lilly demande dans une lettre la permission de retirer sa démission.—Accordé.—Une résolution fixant les taxes sur les propriétés et sur les nègres à 1 p. 0/0 a été référée au comité des finances. M. A. Debuys a été nommé député trésorier en remplacement de M. Dugacy, décédé. Une résolution ayant pour objet la publication des travaux à faire pour le desséchement des derrières de la Municipalité a été adoptée.—Une lettre de M. Dupiessis dans laquelle il se plaint de la manière dont il a été traité par le lieutenant Viot a été référée au comité de police.—Lorsque nous avons quitté le Conseil, il s'occupait d'une résolution relative au pavage de la batture de la Nouvelle-Levée vis-à-vis la Douane.

☞ Parmi les progrès rapides d'améliorations dans notre grande cité, les salles de café marchent en première ligne. Avec la propreté et le luxe, introduits dans ces établissements, on y éloigne cet oubli des convenances d'autrefois. Aujourd'hui même une salle de café va s'ouvrir à l'encoignure Conti et Passage de la Bourse, tenue par M. M. Garzia, et à la politesse dont concilier des sympathies, elles ne manqueront certes pas au propriétaire du café de l'encoignure Conti et Passage de la Bourse. Quant au choix des liqueurs, et du [illegible], c'est assez de rappeler la manière dont M. Garzia s'est acquitté en dirigeant des établissements de ce genre. JUSTICIA.

☞ L'ASSORTIMENT de marchandises suivantes, digne de fixer l'attention des dames sera ouvert aujourd'hui au CHEAP CASH STORE, encoignure Bienville et Bourbon—
Un magnifique assortiment de mantilles noires et en couleurs, manteaux en cachemires, broderies de Paris du dernier genre, manches brodées, voiles, gants, chemisettes, cols et pallerines, pour dames, fillettes et enfants, robes en soie noire et fantaisie, ombrelles du dernier genre, robes brodées, barèges, cachemires, mérinos, mousselines de laine et soie écossaise—Aussi—3 caisses indiennes françaises, anglaises et américaines, 3 do cotonnades do do, 10 do cotons à draps écrus et blancs 3/4 4/4 5/4 6/4 1/4 et 12/4—Ainsi qu'un grand assortiment d'articles de fantaisie et parfumerie. 21 nov

☞ Ni le capitaine, ni les consignataires du navire français LA LOUISE, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de ce navire. TH. BAILLY BLANCHARD & Co. 15 nov

☞ AVIS.—Ni le capitaine ni les propriétaires du steamer DUROC ne paieront aucunes dettes du bateau si elles n'ont pas été autorisées par le capitaine ou les agents.
17nov W.L. BURGESS & Co, agents.

FOIN—300 balles foin du Nord, 1re qualité, en débarquement du navire Wabash, à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co.
8nov 93 et 95, Magazine.

FEUILLETON.

MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE.

Dieppe, septembre 1812.

Revu en juin 1846.

Collége de Dol.—Mathématiques et langues.—Traits de ma mémoire.

Je n'étais pas tout-à-fait étranger à Dol; mon père en était chanoine, comme descendant et représentant de la maison de Guillaume de Chateaubriand, sire de Beaufort, fondateur en 1529 d'une première stalle dans le chœur de la cathédrale. L'évêque de Dol était M. de Hercé, ami de ma famille, prélat d'une grande modération politique, qui, à genoux, le crucifix à la main, fut fusillé avec son frère l'abbé de Hercé, à Quiberon, dans le champ du martyre. En arrivant au collége, je fus confié aux soins particuliers de M. l'abbé Leprince, qui professait la rhétorique et possédait à fond la géométrie: c'était un homme d'esprit, d'une belle figure, aimant les arts, peignant assez bien le portrait. Il se chargea de m'apprendre mon *Bezout*; l'abbé Egault, régent de troisième, devint mon maître de latin; j'étudiais les mathématiques dans ma chambre, le latin dans la salle commune.

Il fallut quelque temps à un hibou de mon espèce pour s'accoutumer à la cage d'un collége et régler sa volée au son d'une cloche. Je ne pouvais avoir ces prompts amis que donne la fortune, car il n'y avait rien à gagner avec un pauvre polisson qui n'avait pas même d'argent de semaine; je ne m'enrôlai point non plus dans une clientèle, car je hais les protecteurs. Dans les jeux, je ne prétendais mener personne, mais je ne voulais pas être mené: je n'étais bon ni pour tyran ni pour esclave, et tel je suis demeuré.

Il arriva pourtant que je devins assez vite un centre de réunion; j'exerçai dans la suite, à mon régiment, la même puissance: simple sous-lieutenant que j'étais, les vieux officiers passaient leurs soirées chez moi et préféraient mon appartement au café. Je ne sais d'où cela venait, n'était peut-être ma facilité à entrer dans l'esprit et à prendre les mœurs des autres. J'aimais autant chasser et courir que lire et écrire. Il m'est encore indifférent de deviser des choses les plus communes, ou de causer des sujets les plus relevés. Très peu sensible à l'esprit, il m'est presque antipathique, bien que je ne sois pas une bête. Aucun défaut ne me choque, excepté la moquerie et la suffisance que j'ai grand'peine à ne pas morguer; je trouve que les autres ont toujours sur moi une supériorité quelconque, et si je me sens par hasard un avantage, j'en suis tout embarrassé.

Des qualités que ma première éducation avait laissé dormir s'éveillèrent au collége. Mon aptitude au travail était remarquable, ma mémoire extraordinaire. Je fis des progrès rapides en mathématiques où j'apportai une clarté de conception qui étonnait l'abbé Leprince. Je montrai en même temps un goût décidé pour les langues. Le rudiment, supplice des écoliers, ne me coûta rien à apprendre; j'attendais l'heure des leçons de latin avec une sorte d'impatience, comme un délassement de mes chiffres et de mes figures de géométrie. En moins d'un an, je devins fort cinquième. Par une singularité, ma phrase latine se transformait si naturellement en pentamètre que l'abbé Egault m'appelait l'*Elégiaque*, nom qui me pensa rester parmi mes camarades.

Quant à ma mémoire, en voici deux traits. J'appris par cœur mes tables de logarithmes, c'est à dire qu'un nombre étant donné dans la proportion géométrique, je trouvais de mémoire son exposant dans la proportion arithmétique, et *vice versâ*.

Après la prière du soir que l'on disait en commun à la chapelle du collége, le principal faisait une lecture. Un des enfants, pris au hasard, était obligé d'en rendre compte. Nous arrivions fatigués de jouer et mourant de sommeil à la prière; nous nous jetions sur les bancs, tâchant de nous enfoncer dans un coin obscur, pour n'être pas aperçus et conséquemment interrogés. Il y avait surtout un confessionnal que nous nous disputions comme une retraite assurée. Un soir, j'avais eu le bonheur de gagner ce port et je m'y croyais en sûreté contre le principal; malheureusement il signala ma manœuvre et résolut de faire un exemple. Il lut donc lentement et longuement le second point d'un sermon; chacun s'endormit. Je ne sais par quel hasard je restai éveillé dans mon confessionnal. Le principal, qui ne me voyait que le bout des pieds, crut que je dormais comme les autres, et tout à coup m'apostrophant, il me demanda ce qu'il avait lu.

Le second point du sermon contenait une énumération des diverses manières dont on peut offenser Dieu. Non seulement je dis le fond de la chose, mais je repris les divisions dans leur ordre, et répétai presque mot à mot plusieurs pages d'une prose mystique, inintelligible pour un enfant. Un murmure d'applaudissements s'éleva dans la chapelle: le principal m'appela, me donna un petit coup sur la joue, et me permit, en récompense, de ne me lever le lendemain qu'à l'heure du déjeuner. Je me dérobai modestement à l'admiration de mes camarades et je profitai bien de la grâce accordée. Cette mémoire des mots, qui ne m'est pas entièrement restée, a fait place chez moi à une autre sorte de mémoire plus singulière, dont j'aurai peut-être occasion de parler.

Une chose m'humilie: la mémoire est souvent la qualité de la sottise; elle appartient généralement aux esprits lourds, qu'elle rend plus pesants par le bagage dont elle les surcharge. Et néanmoins, sans la mémoire que serions-nous? Nous oublierions nos amitiés, nos amours, nos plaisirs, nos affaires; le génie ne pourrait rassembler ses idées; le cœur le plus affectueux perdrait sa tendresse, s'il ne s'en souvenait plus; notre existence se réduirait aux moments successifs d'un présent qui s'écoule sans cesse; il n'y aurait plus de passé. O misère de nous! notre vie est si vaine qu'elle n'est qu'un reflet de notre mémoire.

Dieppe, octobre 1812.

Vacances à Combourg.—Vie de château en province.—Mœurs féodales.—Habitants de Combourg.

J'allai passer le temps des vacances à Combourg. La vie de château aux environs de Paris ne peut donner une idée de la vie de château dans une province reculée.

La terre de Combourg n'avait pour tout domaine que des landes, quelques moulins et les deux forêts Bourgouët et Tanoërn, dans un pays où le bois est presque sans valeur. Mais Combourg était riche en droits féodaux; ces droits étaient de diverses sortes: les uns déterminaient certaines redevances pour certaines concessions, ou fixaient des usages nés de l'ancien ordre politique; les autres ne semblaient avoir été dans l'origine que des divertissements.

Mon père avait fait revivre quelques-uns de ces derniers droits, afin de prévenir la prescription. Lorsque toute la famille était réunie, nous prenions part à ces amusements gothiques: les trois principaux étaient le *Saut des poissonniers*, la *Quintaine* et une foire appelée l'*Angevine*. Des paysans en sabots et en braies, hommes d'une France qui n'est plus, regardaient ces jeux d'une France qui n'était plus. Il y avait prix pour le vainqueur, amende pour le vaincu.

La Quintaine conservait la tradition des tournois: elle avait sans doute quelque rapport avec l'ancien service militaire des fiefs. Elle est très bien décrite dans du Cange (voce QUINTANA). On devait payer les amendes en ancienne monnaie de cuivre, jusqu'à la valeur de *deux moutons d'or à la couronne de 25 sols parisis* chacun.

La foire appelée l'Angevine se tenait dans la prairie de l'Étang, le 4 septembre de chaque année, jour de ma naissance. Les vassaux étaient obligés de prendre les armes, ils venaient au château lever la bannière du Seigneur; de là ils se rendaient à la foire pour établir l'ordre, et prêter force à la perception d'un péage dû aux comtes de Combourg par chaque tête de bétail, espèce de droit régalien. A cette époque, mon père tenait table ouverte. On ballait pendant trois jours: les maîtres, dans la grande salle, au râclement d'un violon; les vassaux, dans la Cour Verte, au nasillement d'une musette. On chantait, on poussait des huzzas, on tirait des arquebusades. Ces bruits se mêlaient aux mugissements des troupeaux de la foire; la foule vaguait dans les jardins et les bois, et du moins une fois l'an on voyait à Combourg quelque chose qui ressemblait à de la joie.

Ainsi, j'ai été placé assez singulièrement dans la vie pour avoir assisté aux courses de la Quintaine et à la proclamation des Droits de l'Homme; pour avoir vu la milice bourgeoise d'un village de Bretagne et la garde nationale de France, la bannière des seigneurs de Combourg et le drapeau de la Révolution. Je suis comme le dernier témoin des mœurs féodales.

Les visiteurs que l'on recevait au château se composaient des habitants de la bourgade et de la noblesse de la banlieue: ces honnêtes gens furent mes premiers amis. Notre vanité met trop d'importance au rôle que nous jouons dans le monde. Le bourgeois de Paris rit du bourgeois d'une petite ville; le noble de cour se moque du noble de province; l'homme connu dédaigne l'homme ignoré, sans songer que le temps fait également justice de leurs prétentions, et qu'ils sont tous également ridicules ou indifférents aux yeux des générations qui se succèdent.

Le premier habitant du lieu était un M. Potelet, ancien capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes, qui redisait de grandes histoires de Pondichéry. Comme il les racontait les coudes appuyés sur la table, mon père avait toujours envie de lui jeter son assiette au visage. Venait ensuite l'entrepositaire des tabacs, M. Launay de Billardière, père de famille qui comptait douze enfants comme Jacob, neuf filles et trois garçons, dont le plus jeune, David, était mon camarade de jeux. Le bonhomme s'avisa de vouloir être noble en 1789: il prenait bien son temps! Dans cette maison, il y avait force joie et beaucoup de dettes. Le sénéchal Gébert, le procureur-fiscal Petit, le receveur Corvaisier, le chapelain l'abbé Charmel, formaient la société de Combourg. Je n'ai pas rencontré à Athènes des personnages plus célèbres.

MM. du Petit Bois, de Château-d'Assie, de Tinteniac, un ou deux autres gentilshommes, venaient, le dimanche, entendre la messe à la paroisse, et dîner ensuite chez le châtelain. Nous étions plus particulièrement liés avec la famille Trémaudan, composée du mari, de la femme extrêmement belle, d'une sœur naturelle et de plusieurs enfants. Cette famille habitait une métairie, qui n'attestait sa noblesse que par un colombier. Les Trémaudan vivent encore. Plus sages et plus heureux que moi, ils n'ont point perdu de vue les tours du château que j'ai quitté depuis trente ans; ils font encore ce qu'ils faisaient lorsque j'allais manger le pain bis à leur table; ils ne sont point sortis du port dans lequel je ne rentrerai plus. Peut-être parlent-ils de moi au moment même où j'écris cette page: je me reproche de tirer leur nom de sa protectrice obscurité. [illegible]

[illegible] les paysans, fût le défenseur de la religion; il a été [illegible] par le crime, et il me cite dans ses sermons, après m'avoir [illegible]. Ces dignes gens, qui ne mêlent à mon image aucune idée étrangère, qui me voient tel que j'étais dans mon enfance et dans ma jeunesse, me reconnaîtraient-ils aujourd'hui sous les travestissements du temps? Je serais obligé de leur dire mon nom, avant qu'ils me voulussent presser dans leurs bras.

Je porte malheur à mes amis. Un garde-chasse, appelé Raulx, qui s'était attaché à moi, fut tué par un braconnier. Ce meurtre me fit une impression extraordinaire. Quel étrange mystère dans le sacrifice humain! Pourquoi faut-il que le plus grand crime et la plus grande gloire soient de verser le sang de l'homme? Mon imagination me représentait Raulx tenant ses entrailles dans ses mains et se traînant à la chaumière où il expira. Je conçus l'idée de la vengeance; je m'aurais voulu battre contre l'assassin. Sous ce rapport je suis singulièrement né: dans le premier moment d'une offense, je la sens à peine; mais elle se grave dans ma mémoire; son souvenir, au lieu de décroître, s'augmente avec le temps; il dort dans mon cœur des mois, des années entières, puis il se réveille à la moindre circonstance, avec une force nouvelle, et ma blessure devient plus vive que le premier jour. Mais si je ne pardonne point à mes ennemis, je ne leur fais aucun mal; je suis rancunier et ne suis point vindicatif. Ai-je la puissance de me venger, j'en perds l'envie; je ne serais dangereux que dans le malheur. Ceux qui m'ont cru faire céder en m'opprimant se sont trompés; l'adversité est pour moi ce qu'était la terre pour Antée: je reprends des forces dans le sein de ma mère. Si jamais le bonheur m'avait enlevé dans ses bras, il m'eût étouffé.

CHATEAUBRIAND.

LA JEUNESSE D'HAYDN.

II.

Le violon accordé, nos deux artistes commencèrent la sonate. Spangler n'était pas un musicien de premier ordre; cependant il avait assez de sentiment de son art pour n'être pas insensible à ses beautés, et dès les premières mesures, il fut surpris de la clarté, de la régularité du plan, de la fraîcheur d'idées et de la nouveauté de la musique qu'il exécutait. L'andante lui révéla encore d'autres beautés, et à la fin du rondo final il était transporté de plaisir et d'admiration. Ah ça! mon cher maître, dit-il à Haydn, je vous dois une réparation; j'ai parlé un peu cavalièrement de votre musique avant de la connaître; mais maintenant je dois changer de ton. Mais c'est que c'est très bien, très original! Je ne sais pas du tout ce que valent les manuscrits, n'étant en rapport avec aucun marchand de musique; mais je suis à présent convaincu que vous pourrez très-bien tirer parti de votre talent de compositeur.—Haydn fut enchanté de ces éloges, non par amour-propre, mais parce qu'ils lui faisaient concevoir l'espérance de ne pas être longtemps à la charge de son ami. A dater de ce moment, les efforts furent employés en commun à vaincre la misère. Un secours efficace leur fut encore donné par un voisin, un brave perruquier, nommé Keller. Cet honnête artisan avait souvent entendu chanter Haydn à Saint-Stephan, alors qu'il possédait encore sa belle voix de soprano, et il s'était pris d'enthousiasme pour le jeune virtuose; le récit de ses malheurs ne fit qu'augmenter l'intérêt qu'il lui portait. Spangler était dehors presque toute la journée, occupé à donner des leçons ou à des répétitions pour ses bals et ses concerts; pendant ce temps, Joseph restait seul, cloué devant son clavecin, jouant et rejouant sans cesse les six premières sonates d'Emmanuel Bach qui lui étaient tombées sous la main, et pour lesquelles il conçut et conserva toujours une admiration profonde. Il composait aussi, écrivant toutes les idées qui bouillonnaient dans sa tête. Keller venait souvent l'écouter; il admirait tant de talent et de courage, et déplorait une telle misère. Haydn ne comprenait pas qu'on s'apitoyât sur sa position.

Assis à mon clavecin rongé par les vers, dit-il plus tard, je n'enviais pas le sort des monarques. Cependant la misère augmentait chaque jour; les dépenses de Spangler avaient été doublées, et les revenus étaient restés les mêmes. C'est au bon Keller que nos deux amis durent de voir améliorer un peu leur existence. Il n'y a pas de protection à dédaigner, et celle d'un perruquier peut être très efficace. Keller avait toutes les vertus de sa profession, aussi ne manquait-il pas de causer et de causer longuement avec ses pratiques: il parla tant et tant de son jeune protégé, qu'il finit par intéresser quelques personnes à son sort. Grâce à lui et à ses bavardages, Haydn obtint une place de premier violon à l'orchestre du couvent des révérends pères de la Miséricorde; puis, de temps en temps et aux grandes fêtes, il obtenait un congé et allait jouer l'orgue dans la chapelle du comte de Haugwitz; pendant la semaine il donnait quelques leçons de clavecin et de chant, toujours obtenues par l'importunité ou la recommandation de Keller.

L'ambassadeur de la république de Venise à Vienne avait une maîtresse qui raffolait de musique; le vieux maître de chapelle Porpora était commensal de l'ambassadeur et avait trouvé une espèce de retraite dans son hôtel. Haydn fut introduit auprès de la belle Wahlburg, la maîtresse de l'ambassadeur, en qualité de claveciniste accompagnateur. Elle proposa au jeune musicien de la suivre aux bains de Manensdorf, où elle allait passer quelque temps. Haydn accepta avec d'autant plus d'empressement que Porpora était du voyage, et qu'il brûlait du désir de recevoir quelques leçons de cet homme célèbre qui avait été l'heureux rival de Handel.

Porpora était un vieillard quinteux et un peu morose, peu bienveillant de sa nature; il ne se souciait guère de perdre son temps à donner des leçons qu'on ne lui payerait qu'en reconnaissance. Haydn parvint cependant à en obtenir quelques bons conseils; mais que ne dut-il pas faire pour captiver les bonnes grâces du professeur récalcitrant! Levé avant le jour, il brossait soigneusement ses habits, nettoyait ses souliers, préparait sa perruque et se regardait comme très heureux lorsque ses soins journaliers n'étaient pas accueillis par quelque bourrade. A la fin, cependant, tant de persévérance et d'abnégation, et peut être aussi ses rares dispositions musicales, finirent par triompher de la résistance de Porpora: il toucha des soins et des attentions respectueuses de ce domestique volontaire, il consentit à lui donner quelques leçons. Haydn en profita si bien qu'à son retour à Vienne, l'ambassadeur, étonné de ses progrès en l'entendant accompagner sa maîtresse chantant une des cantates si difficiles de Porpora, fit à notre jeune homme une pension de six sequins par mois. Haydn fut alors le plus heureux des hommes: il put largement acquitter sa part des dépenses de la communauté, et n'en eut que plus d'ardeur à rechercher en ville des leçons dont le produit augmentât le bien-être de leur ménage d'artistes. Il ne cessait de composer des morceaux qu'il faisait jouer à ses élèves; mais il y attachait si peu d'importance, qu'il les leur laissait et ne s'en occupait plus, une fois qu'ils étaient composés. Quelques-uns de ces morceaux furent entendus par des appréciateurs dignes de les comprendre; plusieurs furent gravés sans le consentement et à l'insu d'Haydn qui ne se doutait même pas qu'il pût tirer le moindre profit de son talent de compositeur, et sa réputation commençait déjà à se répandre à Vienne et chez les éditeurs, sans que, dans son adorable naïveté, il se crût autre chose qu'un pauvre musicien gagnant péniblement sa vie à donner des leçons et à jouer dans quelques orchestres.

Un jour, il fut appelé pour accorder un clavecin chez la comtesse de Thun. Il fut introduit par un laquais dans un splendide salon et laissé seul devant un superbe clavecin pour s'y acquitter de sa besogne. Quand le clavecin fut accordé, Haydn compara ce magnifique instrument à la chétive épinette sur laquelle il travaillait si assidûment. Ce n'étaient pas les riches peintures dont était orné le clavecin et sa forme élégante qui le séduisaient: c'étaient ses trois claviers, ses jeux de toute espèce, le son superbe de l'instrument et le parti qu'on pouvait tirer, qui excitaient son envie. Que les gens riches sont heureux, se disait-il, d'avoir des appartements assez grands pour y loger de si beaux et si vastes instruments! Pour une fois au moins et pour quelques minutes, je veux jouir de leur bonheur, et puisque j'ai accordé ce clavecin, j'ai bien le droit de l'essayer et de m'en servir pendant quelques instants. Il se mit alors à improviser; la supériorité de l'instrument excitait son génie, il s'abandonna à toute la verve de ses idées. Depuis une heure, perdu dans un autre monde, celui des poëtes et des musiciens, il se laissait aller à toutes les rêveries de son génie, et aurait sans doute encore continué longtemps, si, en levant les yeux par hasard, il n'eût distingué devant lui une jeune et belle femme pensive, et cependant émue par ces accords merveilleux; elle l'écoutait depuis longtemps, sans qu'il se fût même aperçu de sa présence. Il se hâta de quitter le clavecin, tout confus d'avoir un témoin de l'indiscrétion qu'il s'était permise.—Qui êtes-vous, mon ami? lui dit la dame d'une voix douce et rassurante.—L'accordeur qu'on a fait appeler, et, ayant terminé de mettre cet instrument en état, j'ai voulu l'essayer, et je me suis oublié. Pardonnez-moi, Madame.—Vous êtes tout pardonné, interrompit la jeune femme sans le laisser achever, c'est moi, au contraire, qui suis coupable de vous avoir empêché d'achever le morceau que vous exécutiez: il est bien beau: voudriez-vous me le redire?... Mon Dieu, Madame, je vous en jouerai un autre si vous le désirez, mais il me serait impossible de vous répéter celui-là.—Impossible! et pourquoi?—Parce qu'il n'existe pas: en essayant ce clavecin, je laissais courir mes doigts au hasard; la beauté de l'instrument m'a peut-être mieux inspiré qu'à l'ordinaire, et ce que vous voulez bien appeler un morceau, n'était qu'une improvisation sans importance.—Une improvisation?... de vous!—Certainement de moi, Madame; puisque j'improvisais, il fallait bien que ce fût de moi.—Haydn n'était pas encore assez au fait du monde pour savoir que lorsqu'il échappe une sottise à quelqu'un dont on dépend, ou dont on a besoin, il faut avoir garde de la relever. La belle dame ne pouvait cependant croire que le petit jeune homme assez mal tourné qu'elle avait devant les yeux fût l'auteur de la belle musique qui l'avait frappée. Comment vous nomme-t-on donc, Monsieur l'improvisateur? lui dit-elle.—Joseph Haydn.—Haydn! seriez-vous le fils ou le parent de ce musicien mystérieux que personne ne connaît et dont plusieurs morceaux ont déjà tant de vogue?—Je ne sais, Madame, s'il est un musicien de mon nom que l'on admire et que l'on ne connaisse pas: quant à moi, mon père est charron et sacristain au petit village d'Harrach, et, pour mon compte, je suis très connu de plusieurs personnes de Vienne: vous pouvez vous informer de moi auprès de M. Spangler et de M. Keller.—Je n'ai pas l'honneur de connaître ces deux Messieurs; pourriez-vous me dire qui [illegible]

[illegible] et il en est quelquefois très satisfait.—C'est inconcevable! se dit la dame.... Ah! une dernière épreuve peut me donner le mot de cette énigme; et, saisissant un morceau de musique parmi ceux rangés dans un casier placé sous le clavecin, elle le place sur le pupitre. Jouez-moi cela, Monsieur, dit-elle en ouvrant le morceau de musique à la première page. Haydn y a à peine jeté un coup-d'œil, qu'il s'écrie: mais c'est une de mes sonates, ah! quel plaisir! quel honneur! [illegible] Une musique gravée, publiée!—Eh bien, tant mieux, dit la dame, puisque ce morceau est de vous, vous n'aurez sans doute pas besoin de l'avoir devant vos yeux pour l'exécuter; quand vous me l'aurez fait entendre sans regarder la musique, je vous donnerai le cahier, je vous le promets. Voyons, commencez.—Et elle avait retiré la sonate du pupitre et suivait des yeux sur le cahier qu'elle tenait à la main. Haydn se remit au clavecin, et il exécuta la sonate d'un bout à l'autre; mais électrisé par l'espoir [illegible] porté à son honneur par celle qui semblait douter qu'il fût bien l'auteur de son propre ouvrage, il ajouta quelques traits plus difficiles et plus brillans que ceux qu'il avait écrits et se surpassa dans l'exécution de ce morceau. La comtesse de Thun, car c'était elle que le son du clavecin avait attirée du fond de ses appartements dans le salon, la comtesse voulut connaître par quelle circonstance un compositeur d'un tel mérite en était réduit à faire le métier d'accordeur. Haydn fut obligé de raconter toute son histoire, sans en omettre aucun détail.—Monsieur Haydn, lui dit alors la comtesse, vous allez emporter cette sonate gravée que vous paraissez désirer, mais, en échange, il faut que vous contentiez un caprice de femme, [illegible] à l'instant. Je désire avoir, pour moi, une sonate dont je vous prie de m'apporter le manuscrit dès que vous l'aurez terminée, et je vous demande la permission de vous la payer d'avance, et elle remit à Haydn une somme de vingt-cinq ducats. Pour lui, c'était la fortune! La fortune, effectivement, changea subitement pour lui. Grâce à la protection de la comtesse, il fut présenté aux premiers personnages de l'empire, et, quelque temps après, il entra au service du prince Esterhazy, où il passa la plus grande partie de sa vie. Son premier soin fut de faire admettre Spangler au nombre des musiciens de Son Altesse. Mais il avait encore une autre dette à acquitter, celle qu'il avait contractée envers Keller. Il la paya du bonheur de toute sa vie. Il crut de son devoir d'épouser la fille du perruquier. Il la connaissait à peine, et il n'avait pas d'amour pour elle. Cette union fut malheureuse, et elle empoisonna toute son existence, s'il ne se fût séparé de sa femme à laquelle il assura une existence honorable.

Ici doit se terminer cette esquisse des premières années d'Haydn: constamment employé au service du prince Esterhazy, il ne cessa de composer pour lui, et l'histoire d'Haydn est tout entière dans l'immense catalogue de ses travaux. Il fit un voyage en Angleterre dans les dernières années de sa vie; avec l'argent qu'il y gagna, il s'acheta une petite maison dans un faubourg de Vienne et y termina ses jours.

Quoique j'aie entrepris aujourd'hui de ne parler que de l'enfance et de la jeunesse d'Haydn, je ne puis résister au désir de retracer les circonstances qui accompagnèrent ses derniers instants.

En 1808, ses facultés commencèrent à baisser, et les habitants de Vienne voulurent au moins lui rendre un dernier hommage de son vivant. On organisa une splendide exécution de la *Création*, un de ses derniers chefs-d'œuvre. Cent soixante musiciens, ayant Salieri à leur tête, furent convoqués chez le prince de Lobkowitz; toute la noblesse de Vienne assistait à cette solennité; l'illustre vieillard fut apporté dans un fauteuil; des fanfares annoncèrent son entrée dans la salle; la princesse Esterhazy alla au-devant de lui, et l'introduisit au milieu de l'aristocratique assemblée, qui lui prodigua toutes les marques de respect et d'admiration. Les applaudissements se renouvelaient à la fin de chaque morceau. Ému par toutes ces marques de sympathie, Haydn ne put résister à son émotion; un médecin placé près de lui observa que ses jambes n'étaient pas assez couvertes: en un instant un monceau d'écharpes, de châles et de cachemires vint s'accumuler aux pieds du vieillard; mais il fit signe qu'il n'aurait pas la force de rester plus long-temps. On l'enleva sur son fauteuil, au moment de sortir de la salle, il fit arrêter les porteurs, il fit une légère inclination vers l'orchestre, et, étendant les mains vers l'orchestre, il sembla bénir ses frères, ses enfans, les dignes interprètes de son génie, les nobles instruments de sa gloire.

Au commencement de 1809, ses forces s'affaiblirent de plus en plus. L'armée française approchait de Vienne; le pauvre vieillard eut encore la force de se lever: il faisait qu'on le mît devant son piano, et, là, d'une voix tremblante et cassée, il se mit à chanter l'hymne:

Dieu! sauvez l'empereur François!

Le 10 mai, l'armée française était à une demi-lieue du petit jardin d'Haydn. Quatre cents coups de canon ébranlèrent les airs dans cette journée, quatre obus vinrent tomber près de sa maison. Ses domestiques, effrayés, se pressent autour de lui; il ne paraît plus: seulement sa voix chevrotante articulait encore:

Dieu! sauvez l'empereur François!

A peine entré à Vienne, Napoléon envoya chez l'illustre vieillard; mais il fut insensible à tant d'honneur. La veille de sa mort il se fit encore porter à son piano, et chanta trois fois avec ferveur:

Dieu! sauvez l'empereur François!

Le 31 mai s'éteignit un des plus grands génies dont l'art musical puisse se glorifier.

AD. ADAM, de l'Institut.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Faneuil Hall, Sears, pr Liverpool.
Brandywine, Merryman, pr Liverpool.
Hermine, Raschau, pr Brême.
Barque Brunett, McGrath, pr Boston.
Genesee, Billingham, pr New York.
Brick Mounilla, Vinzar, pr Barcelone.
Perfect, Gardner, pr St Pierre (Mart.)
Perry, Fountain, pr Philadelphie.
Goëlette Louisa Antoinette, Guiraud, pr P. Lavacca.

ARRIVÉS.

Ste Propeller Col Stanton, Rogers, de Galveston.
Navire Dublin, Keane, de Liverpool.
St Charles, Sagory, de New York.
Barque Edmund, Wehman, de Brême.
Ecerbard, Treveraus, de Brême.
Diana, Pitcher, de Brême.
Brick Irwing, Robinson, de Thomaston.
Versailles, Pendleton, de Thomaston.
Goëlette Mills, Goodspeed, de Brazos.
Jane, Butcher, de [illegible].

—STEAMERS.—

Courrier, Martin, de la Balise.
Princess No 3, Hamford, de New Carthage.
Uncle Sam, Rudranco, de Tunica.
Princeton, Dickinson, de la rivière Ouachita.
Viola, Wilson, de Donaldsonville.
Magnolia, Thomasson, de Vicksburg.
Schuylkill, Williams, de St Louis.
[illegible], Fowler, de Louisville.
[illegible], Church, de Memphis.
Talleyrand, Hunter, de Nashville.
Pike No 9, Linn, de Cincinnati.

MEMORANDA.

NEW-YORK 13 nov.—Arrivé navire Atlantic, Johnson; barque Saragossa, Farley, de la Nouvelle Orléans.

BOSTON, 11 novembre—Arrivé navire Marathon, Johnson; [illegible], Moore; [illegible], Fish, de la Nouvelle-Orléans.

De New-York à la Nouvelle-Orléans.
Navire à vapeur Crescent City, jeudi 16 Nov.
Navire à vapeur Falcon, mercredi 15 Nov.

LIGNE DE CUNARD.

DE LIVERPOOL.

Acadia, de Liverpool, à Boston	....	4 Nov.
Cambria, de Liverpool à New-York	....	11 Nov.
Britannia, de Liverpool à Boston	....	18 Nov.
Canada, de Liverpool à New York	....	25 Nov.

D'AMÉRIQUE.

Acadia, de Boston à Liverpool	....	29 Nov.
Cambria, de New-York à Liverpool	....	6 Dec.
Britannia, de Boston à Liverpool	....	13 Déc.
Canada, de New-York à Liverpool	....	20 Déc.

☞ POUR LA HAVANE.—Le brick paquebot fin voilier SALVADORA, capitaine Evans, ayant tout son chargement à bord, partira positivement mercredi 22 courant, à 8 heures de l'après-midi. Les passagers sont requis d'être ponctuels. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à COSTA & Co, No 5, Front Levée. 21 nov

LA CRONICA,
DIARIO ESPAÑOL PUBLICADO EN NUEVA-YORK, Dos veces por Semana.
La Crónica se publicará dos veces por semana, y cada numero constará de ocho páginas. Los dias de la publicacion serán el miércoles y el sábado.
Acompañará à la Crónica un Suplemento publicado dos veces al mes, del tamaño de la Semana Literaria del "Courrier des Etats-Unis", y compuesto de 80 ó 96 páginas mensuales, con algunas litografias ó grabados.
El numero primero de la Crónica ha salido a luz el 16 de octubre último.
Director y Editor, A. X. San Martin; calle de Nassau, No 105.
El agente de la Crónica por esta ciudad (Nueva-Orleans), es V. Hebert, calle de Chartres, No 149. 21nov—1m

LA CRONICA.
JOURNAL ESPAGNOL ET HEBDOMADAIRE.
Publié à New-York par A. X. SAN MARTIN.
Ce journal, que le soussigné vient de fonder à New York, et dont le premier numéro a paru le 16 octobre, sera publié régulièrement deux fois par semaine, le mercredi et le samedi. La Cronica, qui n'aura jamais moins de huit pages, s'occupera particulièrement des faits qui intéressent l'Espagne, mais elle traitera les questions de politique locale et ne négligera rien de ce qui concerne la littérature, le commerce et les beaux-arts. Il sera [illegible] aux abonnés des deux Amériques par les voies les plus rapides et les moins dispendieuses. La Cronica publiera deux fois par mois un supplément de la dimension de la Semaine Littéraire du Courrier des Etats-Unis et composé de [illegible] pages. Chaque supplément renfermera une lithographie.
L'agence de la Cronica est établie chez M. A. X. SAN MARTIN, Nassau street, No. 105. V. HEBERT, 149, rue Chartres. 21nov—1m

ON demande à louer deux NEGRES de 20 à 25 ans, pour travailler dans un atelier de cette ville. S'adresser au bureau de l'Abeille. 15nov

A LOUER. Un grand magasin et dépendances, [illegible] avec jardin, [illegible] No 86. [illegible]

LE soussigné a l'honneur d'informer [illegible]

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
21 novembre 1848.
A UNE assemblée spéciale du bureau des Directeurs qui a eu lieu le 18 courant—M. J. M. Lapeyre a été élu à l'unanimité président de cette institution, en remplacement de M. A. St-Martin, démissionnaire. J. TUYES, Secrétaire. 21nov—3f

Collége de Springhill (St-Joseph.) PRES MOBILE (ALABAMA).
LA rentrée des élèves de cet établissement aura lieu le premier décembre prochain; les cours commenceront le lendemain.
Les parents qui désireraient des renseignements pourront s'adresser dès aujourd'hui à l'un des directeurs du collége à l'évêché, encoignure Condé et Ursulines.
Un des membres de l'établissement se chargera de conduire au collége les élèves que les parents désireraient lui confier. Le départ aura lieu le 30 novembre, à 2 heures de l'après-midi, par le chemin de fer du lac Pontchartrain. 21 nov—3f

REPRISE DE LA PUBLICATION [illegible] PÉCHÉS CAPITAUX. PAR EUGÈNE SUE.
LA troisième et dernière livraison du troisième péché, LA COLÈRE, est en vente chez VICTOR HEBERT, Libraire, 21 nov 149, rue de Chartres.

A LOUER.—La maison formant l'encoignure des rues Ste-Anne et Condé, occupée maintenant par le café de L'Aigle; possession à donner le premier janvier prochain. S'adresser à EUG. ROCHEREAU & CO. 21 nov [illegible] rue St-Louis.

Institution pour les deux sexes. Rue de Gentilly, No 16, [illegible]
CET établissement fondé, il y a cinq ans, rue des Remparts, par Monsieur et Madame GARREAU, vient d'être transféré rue de Gentilly, No 16, dans la maison qu'occupait autrefois l'institution de Monsieur [illegible].
Il serait difficile de trouver, à la Nouvelle-Orléans, un local plus convenablement distribué. Les classes et les dortoirs sont vastes et parfaitement aérés. La cour est immense. Les élèves ne pourront jamais se soustraire à la surveillance des professeurs.
M. et Mme GARREAU invitent respectueusement les pères et les mères de famille à venir visiter leur Institution.
Pour les conditions, voir le prospectus chez M. Victor Hebert, libraire, rue de Chartres, No 149. 21 nov—3f

EN débarquement des navires Jacques Laffitte et Espérance:
[illegible list of goods]
Attendu sous peu, par les navires Anna et Vesta: [illegible list]
PAVILLIES, 21 nov rue St Louis, 29, au premier.

Vin de Xérès.
5 demi pipes vin de Xérès diverses qualités.
10 quarts do do do
100 qrt do do do do
Ayant droit au drawback et à vendre à bas prix en lots à la convenance des acheteurs par S. D. GRATIAA, 35, rue Natchez.

TRUFFES—300 boîtes pots du Périgord. 300 demi boîtes do. En magasin et à vendre par S. D. GRATIAA, 35, rue Natchez.

PATES TRUFFES—25 boîtes pâtés truffés assortis. 100 demi do do do. 200 quarts de do do. A vendre en magasin par S. D. GRATIAA, 21 nov 35, rue Natchez.

CEPES à l'huile et petits pois—30 boîtes cèpes à l'huile. 300 boîtes petits pois au beurre et au naturel. 300 1/2 do do do. A vendre par S. D. GRATIAA, 21 nov 35, rue Natchez.

EN débarquement du navire James Perkins—15 barriques vin blanc Médoc. 15 demi do vin blanc Haut Sauterne, qualité supérieure, à vendre par S. D. GRATIAA, 35, rue Natchez.

Huile chimique ou camphine, et Esprit de Gaz.
LE soussigné aura constamment en mains une grande quantité de camphine de première qualité et qui sera toujours très fraîche, attendu qu'il a récemment pris des arrangements avec les fabricants du Nord pour en recevoir toutes les semaines, et qu'il vendra au plus bas prix [illegible]. N. MASFEREAU & Co, 21 nov No. 48, rue Condé.

PRUNEAUX EN COMPOTIERS—Les soussignés viennent de recevoir par le navire James Perkins, de Bordeaux, [illegible] O. VALETON & Co, 81, Tchoupitoulas. 21nov

HUILE D'OLIVE—200 paniers huile en grandes et demi bouteilles J. Pinguet véritable, en débarquement du navire Mehemet Ali, de Marseille, à vendre par O. VALETON & Co, 21nov 81, Tchoupitoulas.

SON EN GRENIER—4 chalands chargés de son en grenier, en débarquement et à vendre par 16nov Wm. L. BURGESS & Co.

MAIS JAUNE—[illegible] sacs maïs jaune, en débarquement du steamer Iroquois, à vendre par 16nov Wm. L. BURGESS & Co.

500 sacs maïs, [illegible], 100 barils farine, 100 caisses thé. 100 caisses chandelles, 50 do savon assorti. [illegible] à vendre par 16nov Wm. L. BURGESS & Co.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—En débarquement des navires Robert Barton et Champion de Philadelphie—[illegible] malles marchandises de 1re qualité, se composant de: bottines pour dames, fillettes et enfants, [illegible] à lacets, brodequins, etc., à vendre par G. W. DUNBAR, 20 nov. 30, rue de la Douane.

Bottes et Souliers.
155 caisses en débarquement des navires Rockall et Herculean, à vendre par G. W. DUNBAR, 20 nov 30, rue de la Douane.

RIZ—65 boucauts de riz nouvelle récolte, en débarquement de la barque Walter et à vendre par B. VALLS, 20 nov 37, rue de la Commune.

BLANC DE BALEINE—200 caisses New-Bedford, qualité supérieure, à vendre par J. W. STANTON & Co, 20 nov [illegible], Magazine et Lafayette.

HUILE DE CACHALOT—3000 gallons huile d'hiver blanche, [illegible] 1000 gallons huile de baleine blanche, à vendre par J. W. STANTON & CO, 20nov coin Magazine et Lafayette.

SUCRE RAFFINE—Sucre en pains, écrasé et en poudre, à vendre par H. A. NORCROSS, 20 nov 68, rue Magazine.

RIZ—30 barriques riz, à vendre par H. A. NORCROSS, 20 nov 68, rue des Magasins.

SALERATUS—30 barriques, en magasin et à vendre par H. A. NORCROSS, 20 nov 68, rue des Magasins.

CHOUX—300 barillets en débarquement du brick Kimball, à vendre par H. A. NORCROSS, 20 nov 68, rue des Magasins.

CAFE DE JAVA—300 sacs, à vendre par H. A. NORCROSS, 20 nov 68, rue des Magasins.

BLANC DE BALEINE—100 caisses à vendre par H. A. NORCROSS, 20 nov 68, rue des Magasins.

VIN DE MALAGA SEC—40 barils, à vendre par H. A. NORCROSS, 20nov 68, rue des Magasins.

COTONS ECRUS—100 balles Chicopee D, à vendre par H. A. NORCROSS, 20 nov 68, rue des Magasins.

COTONS BLANCS—60 caisses, à vendre par H. A. NORCROSS, 20 nov 68, rue des Magasins.

EPICES—[illegible] sacs piment, 20 do poivre, à vendre par H. A. NORCROSS, 20 nov 68, rue des Magasins.

THE—[illegible] caisses thé [illegible] 100 demi caisses Impérial et Powchong, 300 do 6, 8, 10 et 13 livres, Imperial, Poudre à Canon et Hyson, à vendre par H. A. NORCROSS, 20 nov 68, rue des Magasins.

CIGARES de la Havane—140,000 de différentes marques, en débarquement du brick [illegible], à vendre par B. VALLS, 13 nov 37, Commune.

CIGARETTES—17 [illegible] et 3 demi do, en débarquement du brick [illegible], à vendre par B. VALLS, 37 Commune. 15 nov

TABAC—60 balles de la Havane, et 100 de Cuba, à vendre par B. VALLS, 9 oct 37, Commune.

SUCRE de la Havane—60 caisses blanc [illegible] à vendre par B. VALLS, 9 oct 37, Commune.

[illegible] d'Anis [illegible] B. VALLS, 37, rue Commune.

GUANA [illegible] B. VALLS, 37, rue Commune.

NOIR ANIMAL—30 barils, à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 9 oct

CHARBON [illegible] B. VALLS, 37, Commune.

RAISINS de [illegible] B. VALLS, 37, Commune.

[illegible]

HOSPICE DES ORPHELINS.
[illegible]

[illegible] ATTENTION. CONFORMÉMENT à [illegible]

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.
La compañía se reunirá en asamblea general, [illegible] en la calle de Dumaine No 14 entre las de Levée y Condé, el jueves próximo 23 del corriente [illegible]
De orden del capitan, CAYETANO PACHE, 21 novbre Sargento 1o.

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.
La Compañía tomará las armas y se reunirá [illegible] uniforme completo y pantalon de paño, el domingo 26 del corriente, à las 8 en punto de la mañana, para asistir a una revista de inspeccion, [illegible]
De orden del capitan, CAYETANO PACHE, Sargento 1o.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, CONSEIL GÉNÉRAL.
Séance du vendredi, 10 novembre 1848.
Il est ordonné par le Conseil-Général de la ville de la Nlle-Orléans que l'ordonnance concernant l'inspection et le jaugeage du bois de chauffage dans les limites de la Nlle-Orléans, [illegible] soient abrogées.
(Signé) WM. F. RICE, Prés.
Approuvé le 16 novembre 1848.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme. H. BIER, commis. 18 nov

[illegible]
LES soussignés, venant de recevoir des divers ports d'Europe et des Etats-Unis, un assortiment bien choisi [illegible]
[illegible]
PAUL ALDIGÉ & Co.

MESSIEURS PAUL ALDIGÉ & Co, viennent de recevoir, par les derniers navires arrivés de France et de New-York, et dans leur nouveau magasin qu'ils ont ouvert, le 10 octobre, rue Royale, No. 226 entre Dumaine et Ste-Anne, les marchandises suivantes, qu'ils continueront à vendre à des prix très modérés: [illegible]

Graines fraîches de Jardinage et de Fleurs. Garanties de la récolte de 1848.
[illegible]

ALCOOL—10 barils alcool 94 1/2, à vendre par P. OUSACHS, [illegible] Condé et St Philippe.

THERÉBENTHINE—6 barils [illegible], à vendre par P. OUSACHS, [illegible] Condé et St Philippe.

CIRE BLANCHE—[illegible] P. OUSACHS [illegible]

CHAUX de Thomaston, en débarquement [illegible] HAYMAN & HOLDEN, [illegible]

150 barils ciment hydraulique [illegible] HAYMAN & HOLDEN [illegible]

300 barils Plâtre de Paris, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, [illegible]

[illegible] HAYMAN & HOLDEN [illegible]

10 [illegible] HAYMAN & HOLDEN [illegible]

100 Barriques cendres de Soda, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 96, rue Magasins, et 11 Magasins Rouges, 2me municipalité.

CHAUX de marbre en grande barils, pour la fabrication du sucre, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, [illegible]

[illegible] C. J. WHEELER, 18 nov 5, Bank Place.

SEL—Un chargement de sel de Liverpool, [illegible] à vendre par C. J. WHEELER [illegible]

SEL—[illegible] C. J. WHEELER [illegible]

400 barils [illegible] W. L. BURGESS & Co, agents. 17 nov

476 sacs maïs [illegible] W.L. BURGESS & Co, agents. 17 nov

2200 sacs son en magasin [illegible] W. L. BURGESS [illegible]

100 barils beurre frais de St Louis, à vendre par W. L. BURGESS [illegible] Agents.

BEURRE DE GOSHEN—[illegible]

CIGARES—[illegible] TROISGROS & LAMPRE, 29, Vieille-Levée.

SUCRE—500 caisses sucre blanc, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 25, Vieille Levée. 17nov

TABAC—600 balles tabac de Cuba, en magasin, et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 25, Vieille Levée. 17nov

EN débarquement du navire James Perkins, de Bordeaux, [illegible] FRERES [illegible]

2 Caisses grande assortiment de parapluies [illegible]

100 Paniers vin de Champagne, qualité supérieure, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 38, St-Louis. 16 nov

ABSINTHE suisse—[illegible] LEOPOLD JEANNET [illegible]

TOILE à voile de coton de la manufacture de John Colt (Paterson New-Jersey) en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET [illegible] 16 nov

[illegible] 250 [illegible]

A VENDRE [illegible] du navire Vesta [illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 21 novembre 1848.

La 1re représentation du premier acte de LE MAITRE DE CHAPELLE, Opéra, musique de Paër.

Suivie par LE CHALET, Opéra en 1 acte, d'Adam.

La [illegible] représentation par la seconde représentation de: LE PETIT DE LA GARDE MOBILE, Vaudeville nouveau en 2 actes.

☞ On commencera à 6 heures et demie.

JOURS DE SPECTACLE: Les dimanche, lundi, mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

SALLE DE BAL DU GLOBE. Encoignure St-Charles et St-Pierre, près du Vieux Bassin.
Le propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin, [illegible] sera ouvert pendant l'hiver, à partir du [illegible] où aura lieu un GRAND BAL PARE ET MASQUE. A dater de cette époque les bals seront régulièrement ouverts tous les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.
L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, [illegible] La police y sera sévère [illegible]
SALVADOR VICOSA, Propriétaire. GEO. N. STEPHENS, Directeur.
N.B.—[illegible] 25 oct

POUR CHAGRES, CALIFORNIE ET OREGON.
Le steamer FALCON, capitaine W. J. Thompson, de la poste des Etats-Unis, partira de ce port pour Chagres, avec les malles pour la Californie et l'Oregon le 14 décembre 1848. Pour fret et passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à PARAMORE SAFFARANS & Co. [illegible] 67 rue Gravier.

AVIS AUX FAMILLES.
CONSACRANT tout son temps et donnant tous ses soins aux élèves du WASHINGTON HIGH SCHOOL, M. de la Gracerie a l'honneur de prévenir les familles qu'il ne donnera plus de leçons particulières.
Pour répondre aux instances honorables qui lui ont été faites, M. de la Gracerie ouvrira, pour les dames et pour les jeunes personnes, le 4 décembre prochain, à 7 heures du soir, dans les vastes salles du WASHINGTON HIGH SCHOOL, des cours supérieurs sur la grammaire française; sur l'histoire générale; sur la géographie descriptive et l'histoire naturelle.
Ces cours qui seront suivis gratis par les élèves de la première classe de l'institution dirigée par Mme de la Gracerie, auront lieu les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine.
La clôture des cours sera terminée le 15 mars 1849.
Pour les conditions, s'adresser au Washington High School, rue de l'Esplanade, 55. 14 nov—[illegible]

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES Dirigée par Mme GRANET.
CET pensionnat, un des plus anciens de la Nouvelle-Orléans, est toujours situé rue Dauphine, 40, entre Royale et Bourbon.
Il reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes.
Les cours dans les diverses branches de l'enseignement y sont également poursuivis en anglais et en français, et toutes les classes sont en pleine exercice. [illegible]

INSTITUTRICE.
UNE dame Anglaise qui a acquis de l'expérience dans l'enseignement, [illegible] 16 nov

A VENDRE.
Magasin de marchandises sèches.
SITUÉ dans un des meilleurs quartiers de la 1re Municipalité, [illegible] bail.
Pour les conditions, s'adresser à VANNIER, rue Robertson, 206. 17 nov—4

Bureau de la Presse à Coton de la Levée.
L'ÉLECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu lundi 27 courant, de 10 à 2 heures P. M., au Bureau. F. J. FORSTALL, Secrétaire. 13 nov

M. G. BOYER
A l'honneur de prévenir le Public qu'il commence à donner des leçons en ville, quelques heures dont il peut disposer dans la journée, rue Conti, No 14. 13nov—1m

FUSILS, CARABINES & PISTOLETS, avec tout ce qui concerne la partie d'Armurier, en qualité supérieure, d'importation des meilleures fabriques de France et d'Angleterre par T. LEDUC, Armurier, 20, rue Condé, entre la Place d'Armes et la rue Dumaine. [illegible]

A VENDRE—Un assortiment de gants de laine français, [illegible] EDW. SHIFF. 11nov No. 70, rue du Canal

J. P. LAPERRE, Coutelier, Rue Condé, No 29, en face la rue Madison, Nouvelle-Orléans.
A l'honneur d'informer messieurs les Docteurs et les Étudiants qu'il vient de recevoir de M. Charrière, de Paris, par le navire John Cadmus, un assortiment d'instruments de chirurgie, [illegible] J. P. LAPERRE.

A VENDRE en débarquement du navire James Perkins, de Bordeaux:
40 barriques vin rouge, St-Estèphe;
40 do do St-Julien;
[illegible]
45 do do do Haut Preignac.
500 caisses de 12 bouteilles vin rouge St-Julien.
100 do do do vin blanc H. Sauterne
[illegible] MAIGNAN, 16 nov 57 rue St-Louis

SOCIETE.
LES soussignés ont formé une société pour la transaction des affaires de commission en général, sous la raison de A. BIDAULT & Co. au No 9, Bank Place. A. BIDAULT, M. D. McLEAN. 16 nov—3f

[illegible] Encoignure Bourbon et Bienville.
LE soussigné a l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'agrandir son établissement, ce qui lui a permis d'ajouter à son assortiment de marchandises sèches, une variété d'articles [illegible] 13 nov

A VENDRE en débarquement du navire Mehemet-Ali, venant de Marseille:
300 caisses eau de fleur d'oranger, triple grand [illegible], à vendre par N. DUDOUYT, 13 nov 13 rue Toulouse

CHANGEMENT DE DOMICILE.—JEAN DE EGANA a transporté son Bureau du No 29, Vieille Levée, au No 47, rue Bienville. 3 nov

FOIN—Un lot de foin du Nord, de qualité supérieure, en débarquement [illegible]

J. M. JONES & LYMAN POTTER. Avocats. No 95, rue Bienville, Vis-à-vis la Cour du Recorder. 9 oc—1an

POTASSE rouge en barils, [illegible] N. BONNABEL, Droguiste en gros, Encoig. Natchez et Tchoupitoulas. 15nov

EN débarquement du navire James Perkins, venant de Bordeaux, [illegible] EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St-Louis

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—[illegible] 16, rue de la Douane

A VENDRE pour clore diverses consignations, [illegible] VIC. MAIGNAN, 37, St-Louis

[illegible] de Récompense. [illegible]

Mlle CHARLOTTE LEVY, 90 RUE ROYALE,
A L'HONNEUR d'annoncer aux dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle arrive de Paris, où elle a fait choix d'un magnifique assortiment de marchandises de fantaisie, ainsi que fleurs, dentelles, nouveautés, etc. etc., le tout du dernier goût et des modes les plus nouvelles.
Mademoiselle Levy n'ayant pas l'intention d'ouvrir un magasin cette année a l'honneur d'informer ses nombreuses pratiques qui voudraient la patronner, qu'elle désire se défaire de ses marchandises le plus tôt possible et qu'elle les vendra aux prix les plus modérés. Les modistes pourront s'assortir [illegible]
Elle a importé un très bel assortiment de velours cachemires et manteaux pour dames.
Mlle Levy continuera à se charger de la confection de robes, manteaux et mantelets. 12 nov

F. FRYER.
MME F. FRYER a l'honneur de prévenir les dames de la ville et de la campagne, qu'elle ouvrira jeudi, 16 novembre, son assortiment de chapeaux d'hiver, et de grandes nouveautés de tout genre.
N. B.—On demande des ouvrières en couture. 13 nov

MADEMOISELLE SONTAG, No 22, rue de Chartres,
A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir un assortiment de modes et nouveautés et qu'elle se charge également des commandes de manteaux, mantelets et robes.
N. B. On demande des ouvrières. 15nov—3

MME DUBALEN
A l'honneur de prévenir les Dames de la Nlle-Orléans, qu'elle vient de recevoir de Paris, un assortiment de nouveautés à la dernière mode. Elle a reçu des ROBES en mousseline brodée très riches et des ECHARPES pour mariées, [illegible] et un assortiment de Chapeaux et Capotes au dernier goût. Elle en fera l'ouverture le 16 courant, rue Royale, 136.
☞ Mme Dubalen demande 2 ouvrières pour faire des Modes. 13nov

MME NORES
A l'honneur de prévenir les Dames de la Nlle-Orléans, qu'elle fera l'ouverture de ses MODES D'HIVER, Samedi 18 novembre. 16nov—7f

MAISON DELOUVRE
Rue Royale, No 141.
MLLE GUERIN a l'honneur de prévenir les dames qu'elle fera jeudi 16 novembre, l'ouverture de ses chapeaux et autres marchandises d'hiver. 14 nov—3f

Magnifique assortiment d'habillement d'hiver. No. 13, rue du Camp.
LE soussigné est arrivé depuis peu du Nord, où il a fait fabriquer dans les meilleures manufactures, un grand assortiment de linge fait au dernier goût. Les personnes qui désirent faire emplette d'habillements, ainsi que les marchands, sont invités à venir visiter ses marchandises.
Les articles suivants seront vendus au-dessous du cours auquel on pourrait les acheter dans tout autre magasin du Sud.
HABITS et REDINGOTES drap noir, PALETOTS et SACS noir, brun, bleu et olive. PANTALONS casimir noir et fantaisie, PANTALONS cuir laine noir supérieure, HABITS (à la Dorsay) de toute façon, SACS Tweed [illegible], GILETS en satin noir brodé, GILETS blancs piqués, [illegible] M. BARNETT, 8nov 13, rue du Camp

AIMEZ-VOUS LA BONNE BIÈRE? Venez chez J. FELS, 24 oct—3m 226, rue Royale.

CAFE CONTI, TENU PAR J. N. LONGHI, No. 26, rue Conti, entre Chartres et Levée. Salon de Société, Billard, Café, Chocolat, etc., etc. NOUVELLE-ORLEANS. 20 oct—1m

J. M. SHOOT, AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE Pour la Louisiane, Mobile, Alabama. 5 juin—1an

[illegible], Pharmacien, Encoignure Dumaine et Dauphine. Le bureau du Dr. J. U. LANDREAUX est dans la même maison. [illegible] sept—1an

A partir de ce jour, les soussignés conduiront leurs affaires de courtage, sous la raison d'ABAT & GENERES. Nlle-Orléans, 1er novembre 1848. L. ABAT. L. F. GENERES. 1nov—1m 69, rue Royale.

ON demande à louer DOUZE NEGRES pour travailler jusqu'à la fin de la roulaison, sur une habitation de St-Jacques, s'adresser à AUGUSTIN & THIBAUT, 9nov No. 10, rue Conti

Quincaillerie: Quincaillerie: Vente au prix coûtant pour clore une Société, au No 68, rue de Chartres.
LES soussignés offrent à vendre leur stock de Quincaillerie, soit en gros ou en détail, au PRIX COUTANT. Les Marchands de la campagne, les Habitants et autres personnes feront bien de venir visiter notre Magasin, car ils ne trouveront jamais à acheter des marchandises au dessous du prix auquel on pourrait les importer. 1nov E. WEYSHAM & Bro.

Cornet à Pistons.
A VENDRE un magnifique et excellent CORNET A TROIS PISTONS, en maichor, garni en cuivre rouge ciselé, avec deux embouchures en argent et sa boîte en racine de buis. S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 3 nov

CHAMPAGNE—Les soussignés ont constamment en main les marques suivantes: 200 paniers marque Navire; 30 do du Croissant, 100 do double couronne; 125 do qualité supérieure [illegible]; 50 do marques Ancre; 100 do do de demi bouteilles, qu'ils offrent à vendre [illegible] EUG. ROCHEREAU & Co. 17 et 19 rue St Louis

EAU DE VIE—170 quarts de pure première preuve, marque P. H. Godard, [illegible] EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19 rue St-Louis

TABAC—150 balles tabac de la Vuelta de Abajo, en débarquement du brick [illegible], à vendre par J. & J. TARDOS, 14 nov 15 Conti.

TABAC—44 balles tabac de la Vuelta de Abajo, en magasin, à vendre par J. & J. TARDOS, 14 nov 15 Conti.

COGNAC—10 quarts Jean Louis 1835, 10 barils do do, en débarquement du navire James Perkins, de Bordeaux, à vendre par J. & J. TARDOS, 14 nov 15 Conti.

PRUNES—40 caisses prunes en compotiers, en débarquement du navire James Perkins de Bordeaux, à vendre par J. & J. TARDOS, 14 nov 15, Conti.

COGNAC—Demi-pipes Maglory cognac 1831, 10 quarts do, do do do, en débarquement du navire Victoria, de Bordeaux, à vendre par J. & J. TARDOS, 14 nov 15 Conti.

CAFE—60 sacs café, en débarquement du brick [illegible], de la Havane, à vendre par J. & J. TARDOS, 14nov 15 Conti.

CHAUSSONS DE LAINE—200 douzaines chaussons de laine tricotés, très forts, à vendre par PROST & Co, 14 nov 10, rue des Magasins.

CHAPEAUX DE LAINE—400 caisses chapeaux de laine noirs et blancs, pour les plantations, à vendre par PROST & Co, 14 nov 10, rue des Magasins.

A VENDRE, en débarquement du navire James Perkins, venant de Bordeaux:
60 barriques vin de Julien Médoc.
30 barils vin blanc Haut Sauterne.
14 nov N. DUDOUYT, 13, Toulouse.

EN magasin, pour clore une facture:
30 caisses chandelles (cire candles) de 6 à la liv.
10 barillets bon beurre de l'Ouest.
9 jarres do do.
14 nov N. DUDOUYT, 13 Toulouse.

HUILE DE PLAGNIOL—300 paniers par le navire Mehemet Ali, à vendre par J. P. BERCIER & Co, 14nov 34, Vieille Levée.

VIN—700 caisses St-Estèphe et St-Julien, en magasin, à vendre par J. P. BERCIER & Co. 14nov 34, Vieille Levée.

VINS—300 barriques vin de Bordeaux, en magasin et à vendre par J. P. BERCIER & Co, 14nov 34, Vieille Levée.

SUCRE de la Havane.—400 caisses sucre blanc et jaune, en débarquement et en magasin, à vendre par L. CANTIN, 14 nov 72 1/2 rue des Magasins

SUCRE—70 caisses sucre blanc de la Havane, en débarquement du brick [illegible], et à vendre par L. CANTIN, 14nov 72 1/2, rue des Magasins.

TABAC [illegible]—200 balles [illegible] L. CANTIN, 14nov 72 1/2, rue des Magasins.

CIGARES en débarquement du brick [illegible] de la Havane, [illegible] cigares des meilleures manufactures, à vendre par LABORDE & XIQUES, 14nov 31, Commune.

[illegible] sur la Havane, [illegible] à vendre par LABORDE & XIQUES, 14nov 31, Commune

EN débarquement du navire français Mehemet-Ali, venant de Marseille, le soussigné offre à vendre, 600 paniers huile, marque Plagniol, de 24 bouteilles. H. LANATA, 14 nov 9 Jefferson

EN débarquement du navire James Perkins, de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
30 barils vin Sauterne, vieux.
30 barriques vin bon ordinaire.
30 caisses absinthe. H. LANATA, 14 nov 9 Jefferson

A VENDRE en magasin, pour clore diverses factures:
15 barriques vieux vin de Léoville et St-Julien.
20 do [illegible]
20 do vieux vin de Margaux.
20 demi barriques vin Haut Talence
20 barils vin de Médoc
[illegible]